

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tarbes, le 12 juin 2026

PROTOXYDE D'AZOTE : PREMIÈRES VERBALISATIONS DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES

Suite à la publication, le 12 mai 2026, de l'arrêté préfectoral interdisant dans l'ensemble du département la consommation, la détention sans motif légitime et le transport de protoxyde d'azote, ainsi que l'abandon de cartouches et bonbonnes dans l'espace public, les forces de l'ordre sont présentes sur la voie publique. Les premières semaines de contrôles ont donné lieu à plusieurs verbalisations et saisies.

Interventions de la direction départementale de la police nationale

Le 30 mai 2026 vers 04h00, lors d'une intervention pour une rixe impliquant plusieurs individus, les contrôles effectués ont permis de découvrir 5 bonbonnes de protoxyde d'azote. 3 bonbonnes étaient détenues par un premier individu et deux par un second. Les bonbonnes ont été saisies. Deux procès-verbaux ont été établis.

Le 31 mai 2026 vers 02h30, un individu a été contrôlé en possession d'une bonbonne de protoxyde d'azote et verbalisé.

Intervention du groupement de gendarmerie départementale

Dans la nuit du 27 mai 2026, la brigade de gendarmerie de Lannemezan est intervenue pour des troubles de voisinage causés par 7 jeunes adultes. Contrôlés sur place, ces derniers présentaient un état second consécutif à la consommation de protoxyde d'azote. Les bouteilles ont été saisies et les intéressés verbalisés.

Les contrôles se poursuivront en particulier aux abords des lieux festifs et de rassemblement.

Le préfet des Hautes-Pyrénées rappelle que cet arrêté s'inscrit dans une démarche de protection de la population, et notamment des plus jeunes, face aux risques sanitaires graves liés à l'usage détourné du protoxyde d'azote : troubles neurologiques, accidents de la route...

LES DANGERS DU PROTOXYDE D'AZOTE

Contrairement aux idées reçues, le protoxyde d'azote (également appelé « gaz hilarant » ou « proto ») est loin d'être une substance anodine. Son usage est détourné à des fins récréatives : inhalé, il provoque des effets rapides tels que l'euphorie, des rires, des vertiges. Parce que cet usage s'intensifie, notamment chez les jeunes adultes, avec des consommations parfois quotidiennes, cette banalisation s'accompagne de conséquences sanitaires et d'accidents graves.

<https://www.drogues.gouv.fr/lusage-detourne-du-protoxyde-dazote-une-pratique-risques-de-plus-en-plus-repandue>

DIRECTION DU CABINET DU PRÉFET

BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT ET DE LA
COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

Tél : 05 62 56 65 05 / 06 13 23 07 80

Mél : pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr

4 Place Charles de Gaulle 65 000 TARBES

tel : 05 62 56 65 65

www.hautes-pyrenees.gouv.fr

@prefet65    